L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

MARDI (MATIN,) 21 FÉVRIER 1832.

MAIRE
Col. PEYRE.
RECORDER
FELIX DE ARMAS.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 21 février.

La malle de la Mobile, arrivée hier, ne nous a apporté que les journaux de Charleston et des villes intermédiaires; ils ne contiennent rien de nouveau.

C'est par erreur que nous avons publié, hier, que Mr. Cucullu avait reçu une lettre annonçant que le *choléra* s'était déclaré à la Mobile; le fait nous avait été inexactement rapporté; M. Cucullu a dit seulement à la personne qui nous a parlé, qu'il avait oui-dire qu'un négociant de cette ville avait reçu une lettre dans ce sens.

Nous voyons avec plaisir, par les lettres et les journaux de la Mobile, reçus hier, que ce bruit n'a aucun fondement.

La fabrique de la cathédrale de cette ville, par une décision récente, a approprié une forte somme pour la décoration et l'illumination de cette église le jour de l'anniversaire séculaire de WASHINGTON. Nous apprenons également que plusieurs citoyens respectables font des préparatifs pour la célébration de ce grand jour.

Une assemblée des habitants du faubourg supérieur a eu lieu, samedi dernier, à l'Hotel des Planteurs, "à l'effet de prendre en considération la nécessité de paver les rues de la Nelle. Orléans, généralement."

En jetant un coup d'œil sur la composition du comité nommé par cette assemblée, il sera facile de s'appercevoir qu'elle a dû avoir pour objet de s'occuper principalement du pavage des rues des faubourgs supérieurs. Dans une pareille circonstance, ne convient il pas que les habitants de la ville et des faubourgs inférieurs s'assemblent également, pour nommer un comité chargé de prendre en considération leurs intérêts sous ce rapport!

Loin de blamer la démarche des habitants de la partie supérieure, nous ne pouvons qu'y applaudir; et nous engageons vivement les habitants du carré de la ville et des faubourgs inférieurs à l'imiter. Nous l'avons toujours pensé, l'émulation bien dirigée, la concurrence bien entendue des deux parties de la population feront la prospérité de notre ville.

Les deux pétitions pourraient être soumises en même temps au conseil de ville, qui statuerait sur les deux à la fois.

Un mot nous est échappé sur la présence insolitée du maire à l'un des théatres de la ville. Ce mot, la troisième personne de la trinité éditoriale du *Mercantile* n'a pu le digerer; car il faut que vous sachez que le *Mercantile* est rédigé par une trinité, qui n'est pas *sainte*, à la vérité, mais enfin qui est une trinité: votre erreur venait sans doute de ce que vous n'aviez vu que deux noms en tête de ce journal; mais apprenez, lecteurs bénévoles, qu'il y a à la suite de ces deux noms, un *Co*, (comme disent ces messieurs.) *Co* qui n'est pas *l'esprit* mais seulement la troisième personne de cette trinité, *Co* invisible, mais que la majorité du Conseil de ville, qui est si *clairvoyante*, a vu depuis longtemps, de ses yeux vu, et si bien qu'elle a nommé ce *Co* son imprimeur, en dépit de toutes les raisons et ordonnances à ce contraire, et aux yeux de toute une population!

Cela posé, vous en inférez naturellement que le *Co* du *Mercantile* est le défenseur obligé de la majorité du Conseil de ville; et pour peu que vous ayez une idée de l'enchaînement des faits, vous comprenez aussi pourquoi le *Co* a si fort à cœur la réputation de magistrat de son Honneur le maire, et, conséquemment, pourquoi notre mot est resté dans la gorge. Vous voilà bien instruits; et nous espérons maintenant que vous n'irez pas prendre pour de l'argent comptant, tout ce que *Co* dit dans le *Mercantile* d'hier.

Notre mot était bien court: "EXTRAORDINAIRE—Le maire était hier soir au Théâtre d'Orléans." (*Abeille de vendredi dernier.*) Et cependant, *Co* est parti de là pour écrire une tirade de trois quarts de colonne, et un petit texte, vous dis-je! Notre dire était fort innocent, puisque nous nous bornions à signaler comme *extraordinaire*, la présence du maire à l'un des théâtres, (que, par l'origine de son Honneur, on ne pense pas qu'il délaisse jamais,) tandis que nous pouvions, en toute sûreté, avancer que le maire n'a jamais été vu ou à peu près jamais à l'autre théâtre, (pour lequel, par la même raison que ci-dessus, on pourrait craindre une défaveur.)

Vous le voyez donc, nous en disions bien peu; et, dans la candeur de nos intentions, nous tirions le voile sur des faits que nous connaissons mais qui sont susceptibles de produire un effet auquel nous ne visions pas. Eh bien, croyez vous que *Co* est parti de là pour voir dans nos paroles un tas de choses effroyables, et qui pis est, pour y voir précisément ce que nous voulons taire! C'est à en rire aux larmes. Nous ne nous amuserons point à le suivre au travers de tout son fatras; mais nous ne pouvons résister au plaisir de vous citer un de ses argumens; écoutez:

"*L'Abeille* a voulu dire, que le maire va si rarement au Théatre d'Orléans, que c'était une nouveauté de l'y voir jeudi soir—par où elle laisse inferer au public, qu'il ne donne aucune attention à cet établissement; et que, conséquemment, ceux qui desirent du bien à cet établissement doivent censurer la conduite du maire."

Voilà ce que *Co* a vu dans une ligne de notre feuille; et voilà comme il raisonne. En vérité, ne croyez-vous pas qu'il puisse attaquer en dommages-intérêts son professeur de logique? Nous voulions dire, nous, que le premier magistrat d'une grande ville doit, autant que faire se peut, se montrer dans les grandes assemblées publiques; et que c'est un tort à M. Prieur de ne pas paraître plus souvent dans nos salles de spectacle, qui sont à peu près, ici, les seules réunions de ce genre. Nous savons bien que nous ne pouvons pas accuser *Co* d'être un disciple de Loyola, mais à sa manière d'interpréter et d'expliquer les pensées des autres nous serions tentés de croire que le grand chef de l'école avait puisé ses doctrines dans le Pentateuque, ou que d'autres après lui ont su les y trouver. Au nom de Moïse ou du Christ, qu'est-ce que la prospérité du Théâtre d'Orléans, ou de tout autre, a de commun avec la présence de M. le maire? et parce que M. le maire ne va pas à un théâtre, ceux qui veulent du bien à ce théâtre doivent censurer son Honneur? *Co*, *Co*, de grace ne nous prêtez pas un tel esprit; gardez-le, il est à votre usage.

Co a adopté un singulier système de défense; il nous reproche de ne dire que le mal que nous savons du maire, et de ne pas proclamer *au monde* le bien que nous connaissons de lui. D'abord, nous n'avons pas la prétention de faire lire nos articles *au monde*; un tel ridicule peut bien appartenir à notre adversaire, mais il ne sera jamais notre fait. Ensuite, *Co* connait-il quelque loi qui nous oblige à entonner un éternel *hozanna* sur la conduite du maire ou des autres membres de l'administration municipale? Nous déclinons cette obligation, jusqu'à ce qu'il plaise à quelqu'un de l'établir d'une manière un peu plus claire que *Co*.

Un magistrat est obligé de donner l'exemple de l'obéissance aux lois; s'il les viole, il doit être censuré plus sévèrement que personne; s'il les suit, s'il fait avec ponctualité tout ce qu'exige sa charge, il est *digne* de louange, mais pour cela on n'est pas *nécessairement obligé* de le louer à la *face du monde* entier; puisqu'il a été nommé et qu'il est payé pour faire son devoir. Voilà pourquoi il arrive que les écrivains qui aiment la vérité critiquent plus souvent qu'ils ne prônent les hommes publics; la critique est d'obligation pour eux, et la louange ne l'est pas. Quant aux flagorneurs, ils prennent une autre route, ils voient toujours ce qu'il y a à louer et jamais ce qu'il faut blamer. N'est-ce pas vrai, M. Co?

Co, pour nous faire voir que nous avons tort de trouver inconvenantes les rares apparitions du maire au théâtre, nous cite tout ce que son Honneur a fait de mieux durant son administration! Ne trouvez-vous pas cette manière de raisonner assez singulière? Il nous parle de toutes les arrestations de criminels ou d'accusés, faites récemment par le capitaine Penn agissant de son propre mouvement ou d'après des ordres spéciaux du maire; personne plus que nous ne rend justice au zèle du capitaine Penn; mais, au nom du gros bon sens, qu'ont de commun les arrestations faites par cet officier de police avec l'absence du maire au théâtre? Et si le maire a quelquefois déployé de l'activité dans la recherche des auteurs de certains crimes, n'est-ce pas son devoir? Or, il faudrait qu'il eût fait plus que son devoir pour mériter les louanges outrées du *Mercantile*; et sur ce point nous en appelons à toute la communauté. Sans craindre d'exposer dans un seul article tous les griefs qui s'élèvent contre l'administration municipale, et de nous trouver obligés de nous répéter une autre fois, nous pourrions répondre à la tirade de *Co* par une kyrielle non moins édifiante; nous pourrions, le *Digeste* à la main, citer cette longue série d'ordonnances violées; parler de l'état des rues, qui sont comme autant de précipices; des banquettes, où l'on peut se rompre le cou à chaque pas dans les trois quarts de la ville &c. &c. &c.; mais ces choses n'ont pas un rapport direct avec le motif qui nous a fait prendre la plume; il y a temps pour tout; et c'en est presque assez pour aujourd'hui.

Encore un mot, pourtant. Nous ne savons vraiment si nous devons être flattés de la preférence qui nous est accordée par *Co*, lorsque tant de vigoureuses tentatives sont faites de toutes parts pour renverser dans la boue les idoles qu'il encense; il est de certains hommes dont l'estime importe assez peu. Cependant, ses calomnieuses interprétations méritaient d'être relevées cette fois; n'est-ce pas le comble de la perfidie et du mensonge, que de nous accuser de vouloir semer la division parmi les deux parties de notre population, nous qui avons toujours été les premiers à nous déclarer contre tout ce qui pourrait tendre à un pareil effet! Puisque nous avons relevé le gant, nous consentons volontiers à poursuivre cette discussion; mais qu'on cesse d'élever une odieuse distinction entre les rédacteurs de l'*Abeille*: ils sont, l'un et l'autre, américains; ils n'ont qu'une seule et même pensée, le bonheur de leur pays; et ils peuvent trouver impertinent qu'un individu qui n'a pas même la qualité de citoyen, s'arroge le droit de leur faire la leçon sur ce qu'ils se doivent sous ce rapport. A cette condition, on nous trouvera toujours prêts à répondre; autrement nous renfermerions dans le silence du mépris. Et d'une; *hall in your wind, Mr. Co.*

EXTÉRIEUR.

AUTRICHE.

VIENNE, 5 décembre.

Les gazettes de Saint Petersbourg contiennent plusieurs articles sur la politique russe. L'un est destiné à repousser le reproche que l'on fait à la Russie de ne vouloir être que conquérante, et en appele au témoignage des dernières années. L'autre montre combien la Livonie est heureuse actuellement sous le sceptre russe. Un troisième s'exprime de la manière suivante sur les affaires de Pologne et sur le reproche de barbarie qu'on a adressé à la Russie:

"Les Russes ne se vantent pas de leur courage, les lâches se le sont. Jamais ils n'ont pas accusé de pusillanimité les Turcs, qu'ils ont repoussés des bords du Danube jusqu'au delà du Balkan et sous les murs de leur capitale; ni les Français, à qui ils ont fait a conduite depuis Moscou jusqu'à Paris; ni les Allemands, à qui ils ont tendu une main fraternelle pour les aider à affranchir leur patrie. Aujourd'hui encore, les Russes rendent justice à la bravoure d'un peuple de même race qu'eux, et ils déplorent seulement son aveuglement à défendre une cause fatale. Tout en reconnaissant la vaillance des Polonais, les Russes se sont presque au combat, car il n'y a de gloire que pour celui qui triomphe de braves ennemis. Les Russes sont convaincus du courage des Polonais, mais ils savent qu'il aurait été bien plus utile et plus glorieux à ces derniers de ne pas tourner leurs efforts contre ceux les Russes, qui n'ont été que les sauveurs des Polonais, et qui ont rayé les devastations de la Prusse et de Moscou en rétablissant la prospérité en Pologne et en embellissant Varsovie, et de combattre, unis aux Russes, contre les ennemis communs, pour l'honneur du trône, pour la gloire, pour le bien de la Russie, qui est inséparable de celui de la Pologne.

La reconnaissance et la fidélité sont les plus beaux ornemens du courage; l'amitié fraternelle du peuple russe devrait être estimée bien plus haut, par tout Polonais, que les clameurs furieuses des prédicateurs de la discorde, qui, à une distance de 500 lieues, répandent toute leur sympathie en vaines paroles. Ce sont ces prédicateurs de discorde qui ont égaré les Polonais par leurs mensongères assurances d'amitié, et qui les ont détachés des Russes, qu'ils traitent de barbares. Les russes du 19e. siècle, des barbares! que nos adversaires tant civilisés apportent leurs preuves. Des nations qui se vantent de leur civilisation ont pénétré dans le cœur de la Russie avec le fer et le feu, et y ont laissé derrières elles des traces sanglantes; les Russes, honorés par elles du nom de barbares, sont entrés à Paris pour y remercier Dieu d'avoir accordé la paix à l'Europe, et ont traversé un pays ennemi comme celui de leurs aliés, en respectant la proprieté des particuliers. Les drapeaux russes ont flotté à Paris, non pas entourés de fumée et de cendres, mais devant les autels du seigneur, sous un ciel serein, au milieu d'un peuple joyeux qui vantait la clémence des vainqueurs. D'orgueilleux tribuns l'ont-ils déjà oublié? Le peuple russe ne porte envie à aucun autre, et tandis qu'il fait de rapides progrès dans la voie de la civilisation européenne, il n'échangera pour rien au monde les vertus qu'il a héritées de ses ancêtres: la fidélité au trône, l'amour pour son empereur, l'attachement à sa religion, le courage dans les combats et sa douceur sociale. Les Russes, contens de leur sort, n'ont pas besoin des conseils des étrangers, en toutes choses ils comptent sur les soins de leur gouvernement paternel. C'est avec tristesse que le Russe contemple les beaux pays de l'Europe déshonorés par les insurrections. Il méprise les misérables coryphées d'anarchie, mais il ne songe pas eux à des trahisons, à des invasions soudaines, à la rupture des traités. Le Russe, quand il a déposé son épée, s'occupe à remplir tranquillement ses devoirs domestiques. Malheur à celui qui le provoque à un combat pour l'honneur et la gloire du trône et de la patrie! Mais où sont les ennemis; quels sont-ils? une populace misérable et égarée, quelques bourgeois crédules, fort pacifiques du reste, et quelques lâches écrivains. Tout ce qu'il y a de juste, de sain et de noble en Europe honore la Russie et respecte ses droits. Tous les gouvernemens sont en paix avec elle. Il ne faut donc avoir que du mépris pour tous ces bruyans ennemis de la paix et du bien public."

(*Observateur Autrichien.*)

Bureau de la Banque des Etats-Unis,
Nlle.-Orléans, 20 février 1832.

EN conformité de la recommandation de la Législature, cette banque sera fermée mercredi prochain, 22 du courant. Les billets et bons qui échoieront ce jour, doivent être payés la veille.

Par ordre de la direction,
20 fév—2 S. JAUDON, Caissier.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des batimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Navire Nashville, Rathbone, New-York. Foster et Hutton.
Brick Rauhawa, Remsdell, Sisal, J. W. Zacharie et co.

ARRIVÉS.

Barque Elizabeth, Gregg, d'Honduras.
Brick White Chase, de la Mobile.
Golt. St. Antonio, Lust, de Matanzas.
Golt. Atrevida, Jover, de la Havane.
Sloop Good Intent, de la côte.
Bateau à vap. Louisiana, Ménard, Louisville
Bateau-à-vap. Telegraph, Crane, Bay Sarah

Banquet Maçonnique.

UNE liste de souscription est ouverte, à l'Hôtel de la Marine et des Colonies, situé sur la Levée, entre les deux marchés, pour une célébration du CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE FEU NOTRE ILLUSTRE F∴ WASHINGTON, ainsi que pour l'inauguration du dit hôtel, tenu actuellement sous les auspices des Francs-Maçons de cet O∴, par Edouard L'Hote, S∴ P∴, R∴ †∴. Ce banquet d'ouverture sera présidé par le T∴ C∴ F∴ Holland, G∴ M∴ de la T∴ I∴ G∴ L∴ de l'Etat de la Louisiane; il aura lieu le dimanche 26 février, à 4 heures, dans la grande salle de cet hôtel. 21 fév—3

BANQUE DE LA CITÉ, 20 *février.*

LES Actionnaires de cette Banque sont prévenus que lundi, 5 mars prochain, entre 6 heures du matin et 6 heures de l'après midi, il sera procédé à l'élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante.

L'élection se tiendra à la Banque, encoignure Royale et Bienville. 21 fév.

EN débarquement de la Lise & Aimée venant de Bordeaux.

10 balles couvertures 3 points; 12 barriques vin rouge, vieux, St. Estèphe; 24 tierçons vinaigre blanc, qualité supérieure; 23 caisses grand vin, chateau Lafflite; 46 do. grand vin, chateau Léoville; 6 tierçons vin blanc, Haut Barsac, à vendre par

21 fév T. NICOLET & CO.

BANDAGES HERNIAIRES—Un assortiment de bandages, reçus par le Salem, à vendre en gros et en detail par

F. P. DUCONGÉ.
21 fév encoignure Conti et Chartres.

HUILE DE KIRSCH—40 caisses huile de Kirsch, qualité supérieure, en débarquement du navire La Lise & Marie, de Bordeaux, à vendre par F. P. DUCONGÉ.
21 fév encoignure Conti & Chartres.

REMEDE DU DR. LEROY.—Le soussigné vient de recevoir par le Salem, un assortiment de purgatif et vomi purgatif du Docteur Leroy, garanti veritable et venant directement de la pharmacie "Lequoy Cottin" à Paris. Les personnes qui tiennent à avoir le veritable remède de Leroy sont invitées à venir examiner celui ci. F. P. DUCONGÉ.
21 fév encoignure Conti et Chartres.

5 PIASTRES DE RECOMPENSE

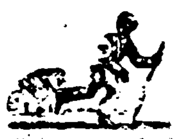

A qui ramènera rue de Chartres, No. 80, un jeune nègre nommé DICK, d'environ 14 à 15 ans, dans le pays depuis quelques mois; il est sorti hier matin et l'on croit qu'il se sera égaré ou qu'il aura eté marron. Il est fortement constitué, la figure pleine, avant une ancienne cicatrice à la joue droite et il a la bouche; la tête se prolongeant beaucoup en arrière; les bras éloignés du corps quand il marche. Il était vêtu d'une chemise blanche, d'une veste d'estomac en flanelle rouge, d'un gilet de dessous de toile rayée, d'un gilet à carreaux et d'un pantalon de velours rayé, couleur olive, et il portait des bas; il avait aussi des brodequins.
21 fév—3.1ps

MONTRE TROUVÉE.—La personne qui a perdu une montre, le 17 du courant, au coin de la rue... Conti, ou... contre quelle... Le propriétaire est prié de venir la reclamer, en prouvant qu'elle lui appartient, et en payant les frais d'insertion.
21 fév

DRAGONS D'ORLEANS.

La compagnie montera à cheval mercredi prochain, 22 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement. Equipement complet, tenue d'hiver, pour une inspection générale.

Par ordre du capitaine.

L. T. CAIRE,
21 fév—2 maréchal des logis chef.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS.

ATTENTION

La compagnie montera à cheval, mercredi 22 du courant, à 8½ heures précises du matin et se réunira, rue des Ramparts, vis-à vis la place du cirque.—Tenue d'hiver.

Par ordre du Capt.

P. GOIX,
21 fév Marl. des-logis-chef, *par intérim.*

RECU de France, par le Salem, venant du Havre, et à vendre par L. CHOISNE, parfumeur, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, un grand assortiment de parfumerie 1re. qualité, consistant en: 250 douzes, crême de perse, pots bleus et verts; 100 douzes, régénerateur de cheveux; 400 douzes, pommade très fine, assortie de dix odeurs différentes; 175 douz. flacons nouveaux huile antique pour les cheveux, et odeurs pour le mouchoir; eau de vie de Lavande double et ambrée; de très jolies parfumeries de tout genre, dans des vases et flacons nouveaux; des crêmes de savon, d'amande et autres, en boîtes cristal et porcelaine; crême de concombre et de limaçon, très fraîche.

Na. Tous ces articles, qui sont de 1re. qualité, seront vendus à des prix très-modérés.

Les crêmes de perse et les pommades, sont couverts en étain et avec de très jolies étiquettes
21 fév

COUR DES PREUVES.—Attendu que John Goldenbow a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu C. Morgenstern, décédé *ab intestat*, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
21 fév MARTIN BLACHE, régister

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Philippe Sterlin, d'avoir à présenter leurs réclamations, sous dix jours, et ceux qui doivent sont priés d'avoir à payer entre les mains de

EDMUND ROUVERT,
avocat de Célestin Gros, exécuteur testamentaire.
17 fév—3

ANNIVERSAIRE
DE LA NAISSANCE DE
WASHINGTON.

Résolu par le comité réuni des deux chambres de la Législature et par le comité du Conseil de Ville de la Nlle.-Orléans, assemblés à l'effet de prendre les mesures convenables pour la célébration de l'anniversaire séculaire de la naissance de WASHINGTON;

Art. 1er. Que le clergé de la ville de la Nlle.-Orléans sera respectueusement invité à chanter un *Te Deum* dans l'église cathédrale de St.-Louis, le 22 du courant, à onze heures du matin, auquel seront respectueusement invités à assister, les deux chambres de la Législature, le Gouverneur de l'état, le Conseil de Ville de la Nlle.-Orléans, les autorités civiles et militaires des Etats-Unis, les autorités civiles et militaires de l'état et de la ville, les différentes corporations ou associations de la ville, les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur, et les citoyens en général; la procession se formera à dix heures précises, à l'ancien couvent, sous la direction de G. W. Morgan, marshal du jour, et J. H. Holland, député marshal.

Art. 2. Que l'officier qui commande les troupes des E.-U. stationnées dans cette ville, et l'officier qui commande la Légion de la Louisiane sont respectueusement invités à ordonner une revue de ces troupes, à 10 heures du matin, sur la Place-d'Armes, vis à vis l'église.

Art. 3. Que les capitaines des navires et des bateaux à-vapeur qui sont maintenant dans ce port sont respectueusement invités à hisser leurs pavillons.

Art. 4. Que l'officier commandant le Bataillon d'Artillerie est respectueusement invité à faire faire un salut national au point du jour, et un autre de 100 coups de canon à 1 heure de l'après-midi.

Art. 5. Que MM. Canon et Conrad sont désignés pour prononcer, le premier un discours en français, et le second un discours en anglais dans la cathédrale, après le *Te Deum*.

Art. 6. Que l'édifice occupé par la Législature, l'Hôtel-de-Ville et les autres édifices publics seront illuminés le soir, et que les citoyens en général sont invités à illuminer leurs maisons.

ART. 7. Que l'entourage de la Place d'Armes et les arbres de cette Place, seront aussi illuminés le soir, et qu'une estrade sera élevée au milieu de l'emplacement pour recevoir une troupe de musiciens; et que M. Landry de la part du sénat, M. P. Landreaux de la part de la chambre et M. S. Dixon de la part du Conseil soient chargés conjointement avec le maire de la N.-Orléans, de veiller à l'exécution des présentes résolutions.

ART. 8. Que les juges des différentes cours de la ville de la N. Orléans, les directeurs des banques et autres établissemens de cette espèce, et les négocians et marchands en général soient invités à fermer le dit jour leurs comptoirs ou boutiques.

ART. 9. Que les présentes résolutions seront imprimées de suite dans les deux langues, dans tous les journaux de cette ville, avec le programme de la procession, qui sera distribué aux citoyens, le 22 au matin.

L. Thomas, T. Landry, } *Du Sénat.*
J. Nichols, P. Landreaux, A. Lecombe, D. Edwards, } *de la Chambre.*
S. D. Dixon, T. Toby, L. Blanc, } *du Conseil de ville.*

D. PRIEUR, Maire.

Théatre d'Orléans.

Mardi, 21 février,

IL Y A SEIZE ANS,

Drame nouveau en 3 actes et en sept tableaux, par Victor Ducange. Le spectacle sera terminé par

LA VIEILLE,

MERCREDI 22 FÉVRIER 1832.

En l'honneur de l'anniversaire séculaire de la naissance de l'immortel WASHINGTON,

LE CALIFE DE BAGDAD,

... M. BARBERY et Mme. HUTIN,

Premiers sujets ... de l'Académie royale de ... danser

LE PAS DU CHAL.

La ... comédie ... par

LA VISITE A BELDAM,

Entre les deux pièces

UNE ALLEMANDE sera dansée par
Mr. Barbery et Mme. Hutin.

Après le spectacle

GRAND BAL
PARÉ ET MASQUÉ.

Dans la salle du Théatre d'Orléans.—Les portes seront ouvertes à 10 h. ... et un quart précises. Prix d'entrée, Cavaliers $1 50.

SALLE DE BAL D'ORLEANS.

BAL E. SOUPER.

... souscription ... 8.00.

☞ Le public est respectueusement informé que les ... de Jeudi, est remis à Vendredi.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Aujourd'hui, pour la dernière fois de cette saison,

LE BRIGAND,

Drame.—Précédé de la pièce comique:

LA REINE DE MAI,

Demain, 22 fevrier,

Anniversaire de l'immortel WASHINGTON.

LE DERNIER DES MOHICANS,

Avec une ODE SÉCULAIRE,
Précédés de
FAIRE LE VENT,
Pièce comique.

SALLE DE BAL,
Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.
Mercredi, 22 fevrier,
Anniversaire de la naissance de Washington.

GRAND BAL PARÉ,
ET MASQUÉ.

Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.

☞ On trouvera dans l'intérieur de l'établissement un magasin de MASQUES et COSTUMES DE BAL, dans le goût le plus nouveau, pour les Dames et les Cavaliers. 20 f.

TRAITES sur Boston, à vendre par
THAYER, HURD & CO.
20 fév rue des Magasins.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 20 mars prochain, à midi, à la bourse, un lot de terre situé encoignure des rues du Bayou et Robertson, mesurant 60 pieds de face sur le chemin du Bayou, et 112 pieds sur la rue Robinson, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; saisis dans l'affaire de E. Blanc
20 fév L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—M. ANTOINE MOLINARI s'étant retiré des affaires, invite les personnes qui lui doivent à régler immédiatement avec lui, et celles à qui il doit à se présenter à son domicile pour faire solder leur compte.

A. MOLINARI,
rue de la Levée, vis à-vis la boucherie.
17 fév—12

POMMES DE TERRE.—200 barils de Lancashire, reçus par le brick Ventore vis-à-vis le marché aux légumes, à vendre à bord, ou par
10 fév THAYER, HURD & CO.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à-vapeur LOUISIANA, capt. C. T. Maynard, ayant une grande partie de son chargement engagé sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à

TOURNÉ & BECKWITH,
21 fév Nlle.-Levée, No 15.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

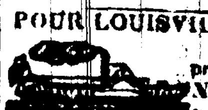

Le bateau-à-vapeur de première classe CINCINNATIAN, capit. Percy, sera expédié pour les susdits ports. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
16 fév STETSON & AVERY.

A VENDRE OU A FRETER;

La belle goëlette neuve BONITA, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en juin dernier, des meilleurs matériaux; elle tire peu d'eau et a une belle cale pour sa grandeur. S'adresser à
20 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR CAMPECHE.

Le brick mexicain ARGUS, capt. Escoun, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 fév J. W. ZACHARIE & CO.

POUR CHARLESTON,

Le beau brick doublé et chevillé en cuivre, MARY, capitaine Porter, ayant une partie de son chargement engagée, partira la semaine prochaine. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à J. W. ZACHARIE & Co.
18 fév rue Bienville, no 60.

A VENDRE OU A FRETER.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, INDEPENDANCE, de Baltimore, capt. Tilden, du port de 194 tonneaux, et parfaitement gréé. S'adresser à bord, poteau no. 20, ou à
HARRISON, BROWN & CO.
18 fév rue Royale, no. 117.

POUR LA HAVANE,

La belle goëlette espagnole MONTAÑESA, capitaine Fco. Morillo, ayant la moitié de son chargement engagée, sera expédié sans délai. Pour frêt du reste, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
JOSE PRATS,
17 fév—4t rue Ste-Anne, no. 52

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais PRINCE LE BOO, capt. Pratt, maintenant en chargement, peut prendre 300 balles de coton, pour compléter son chargement; pour fret desquels, s'adresser à
17 fév LINCOLN & GREEN.

POUR NANTES.

Le navire fin voilier INDIEN, capt Angaud, partira pour le dit port le 22 du courant, ayant de beaux emménagemens. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
14 fév. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BOSTON.

Le beau brick neuf doublé et chevillé en cuivre, TUSKAR, capitaine Hall, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
14 fév STETSON & AVERY.

☞ AVIS.—Les consignataires du brick AUTHENTIC sont prévenus que ce batiment commencera à décharger lundi matin, 20 du courant, vis-à-vis le poteau No. 33, et sont priés de prendre livraison de leurs marchandises.
20 fév

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 22 mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Paul A. Cortier, un terrain formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, et 120 pieds de face à la rue Girod, mesure française, faisant partie du lot no. 194, dans l'ilet no. 21, sur le plan du nouveau faubourg Marigny.

Conditions: 1-2 comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, régister.

L'acte de vente sera passé par devant L. Feraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 fév

COUR DES PREUVES.—Attendu que Antoine Low, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Jean Mongène, décédé *ab intestat*—avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
18 fév MARTIN BLACHE, régister.

AVIS.—Les personnes qui ont des affaires avec la Presse-à-coton de la Levée, sont prévenues qu'une boîte est déposée à la Poste et une autre à la Bourse, où l'on pourra déposer toutes les communications et les ordres qu'on voudra faire parvenir à la presse. 15 fév

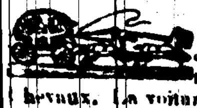

VOITURE.

Le soussigné offre à vendre, à l'amiable, une Voiture attelée de deux beaux chevaux. La voiture est d'un travail achevé et d'une régularité parfaite. S'adresser, pour la voir, aux soussignés, rue Carondelet, No. 146, entre Poydras et Hévia.
16 fév—6 JOSEPH ST. AMAND.

Banque de la cité de la Nouvelle-Orléans,
17 février 1822.

AVIS est donné par le présent aux personnes qui ont souscrit pour former le capital de cette institution, qu'elles auront à payer, sur le nombre d'actions pour lequel elles ont souscrit respectivement, une somme de dix piastres sur chaque action, le 19 de mars prochain, et que le 23 d'avril prochain, elles auront à faire un nouveau paiement de dix piastres, aussi par action. Les paiements devront se faire de neuf à trois heures, chaque jour.

Aussitôt que la maison de banque sera ouverte, les actionnaires pourront, à leur option, payer $15 sur chacune de leurs actions respectives, ou payer les deux termes à la fois.

Par ordre de la Direction.
18 fév R. CLAGUE, Secrétaire.

MR GORRANT a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, que jusqu'au quinze du mois de mars prochain, il achètera à des conditions très-avantageuses les gants glacés blancs et de couleur devenus non mettables.

Sa demeure est rue Royale, No. 325, maison de M. Canonge, avocat, 18 fév—3

QUELQU'UN de bien actif qui parlerait les deux langues, et qui connaîtrait bien la ville, trouverait de l'emploi; on lui donnerait le logement, la table et de bons appointemens; s'adresser au bureau de cette feuille. 18 fév—3fs

LE soussigné étant à la veille de partir pour la France, prévient les personnes qui pourraient avoir des réclamations à lui faire, ou qui voudraient le charger de quelques affaires pour ce pays, qu'elles pourront s'adresser au bureau de l'Agence Universelle, rue St. Philippe No. 29.
18 fév—28 BONNAIN.

AVIS.—Les personnes auxquelles il peut être dû par la succession de feu J. Puchet et celles qui peuvent devoir au défunt, sont invitées à s'adresser au soussigné, pour effectuer un réglement.

J. OLLIE.
17 fév—3 Exéc. datif de la succession.

VENTES A L'ENCAN.

☞ On trouvera deux colonnes d'avis d'encan sur la 4me. page.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le lundi, 26 mars 1832, à midi, à la bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu Mr. François Darcy.

1°. *UN TERRAIN* no. 1, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts, ayant quarante et un pieds neuf pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur; à soixante-dix-neuf pieds un pouce de profondeur, ce terrain a une ouvre d'un pied et un pouce; sur ce terrain se trouvent une maison en brique de quatre appartements avec galerie et cabinets, cuisine en brique etc.

2°. *UN TERRAIN* no. 2, attenant au premier ayant quarante quatre pieds neuf pouces de face sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur; sur ce terrain se trouvent une maison briquetée entre poteaux, de quatre appartements, galerie, et cuisine en bois.

3°. *UN TERRAIN* no. 3, rue des Remparts, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, ayant trente trois pieds de face à la rue des Remparts sur quatre vingt six pieds de profondeur.

4°. *UN TERRAIN* no. 4, attenant au no. 3 formant l'encoignure des rues du Quartier et Remparts ayant trente trois pieds un pouce de face sur quatre vingt six pieds de profondeur, sur ce terrain se trouvent une maison en brique, de quatre appartements, galerie, cabinets, avec cuisine aussi en briques.

5°. *UN TERRAIN* no. 5, attenant au nos. 3 et 4, ayant quarante neuf pieds un pouce de face sur soixante dix pieds un pouce de profondeur.

Le tout conformément au plan de Jh. Pilié, voyer de la ville, qui sera déposé à la bourse Hewlett.

Conditions:—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, en tels coupons qui conviendront aux héritiers, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par Carlile Pollock, notaire public. 21 fev.—6.3ps

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 24 du courant, il sera vendu, dans la cour de la Douane, à 4 heures de l'après midi, et pour compte de qui il appartiendra, 209 paniers huile d'olive, 150 caisses fruits à l'eau-de-vie; on annoncera les conditions. 21f.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 23 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après midi, dans les magasins de Messrs. McQueston & Co., vis à vis la rafinerie de M. Goodale; 89 boucauds de TABAC avariés, en magasin; vendu pour compte de qui il appartiendra, sous l'inspection des inspecteurs de tabac. 21 fév.

Vente continuée.

LA vente des TERRAINS de MM. Gormley & Miller, commencée hier, sera continuée aujourd'hui, à midi, à la Bourse. 21 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 25 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu deux esclaves de prix, savoir: Joe, âgé de 30 ans, bon charretier et boucher; Charity, de 27 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 21 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 25 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu huit TERRAINS de valeur, rue Tchoupitoulas, encoignure Tchoupitoulas et Suzette, avec les édifices qui s'y trouvent. Les terrains nos. 1, 2 et 3, ont 24 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 102 pieds 10 pouces de profondeur; le no. 4, encoignure Tchoupitoulas et Suzette, a 23 pieds 11 pouces, sur 102 pieds 10 pouces; le no. 5, contigu, a 25 pieds rue Suzette, sur 95 pieds 11 pouces; les nos. 1, 2 et 3, rue Tchoupitoulas, ont 21 pieds 8 2-3 p. de face, rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces. Le plan est exposé à la Bourse, et les conditions seront connues au moment de la vente. 21 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 23 du courant, à midi, il sera vendu à midi, à la Bourse,

Douze Lots de Terre,

situés en face de la Place Lafayette, rues Marie, du Camp, Girod et Lafayette. On pourra connaître les dimensions de ces divers terrains, en se référant au plan qui est exposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 28 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, environ 65 Terrains propres à y bâtir, comprenant environ les deux-tiers de l'î et formé par les rues de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Louisa et Delor, sur lesquels se trouve la raffinerie de sucre de M. Goodale. Ces terrains mesurent ensemble 240 pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, 280 pieds de face à la rue Louisa, 212 pieds de face à la rue Delor, et 512 à la rue Tchoupitoulas. On a l'intention d'ouvrir une rue dans le centre de cette propriété, de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée. Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ces terrains ne seront pas comprises dans la vente, et devront être enlevées. Le plan sera dressé sous peu. 20 fév

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,
dans la continuation du faubourg Washington,

PAR HEWLETT & RASPILLER.

IL sera vendu Samedi, 25 du courant, et sans réserve à la nouvelle Bourse,

300 TERRAINS

formant 40 ilets dont une partie fait face au fleuve, le plan dressé par Mr. Jn. Pilié, voyer de la ville, sera exposé à la bourse pour l'inspection du public.

Conditions: Un, deux et trois ans de crédit, payable en billets, portant hypothèque, endossement à satisfaction n'étant exigé que pour le premier billet. Les actes de vente seront passés en l'étude de Chs. Janin notaire.
18 fév—7.

PAR H. J. DOMINGON.

MARDI prochain, 21 du courant, à onze heures du matin, il sera vendu dans son magasin d'encan, pour clore une vente, 8 balles brin français à moustiquaire. 18 fév

HABITATION LIVAUDAIS.
PAR HEWLETT & RASPILLER.

LUNDI, 12 Mars prochain, à l'heure de midi, il sera vendu à la Nouvelle Bourse,

54 TETES
D'ESCLAVES
DES DEUX SEXES,

Appartenant à la susdite habitation. Ils sont tous créoles ou dans le pays depuis long-temps, et parfaitement au fait du travail d'une habitation. Parmi ces esclaves il y en a plusieurs à talent, dont plus ample description sera donnée au moment de la vente.

Les termes sont: 1 et 2 ans en billets endossés à la satisfaction des fondés de pouvoir ... hypothèque. Les actes de vente seront passés chez O. de Armas, notaire public.
9 février—28.

A VENDRE—117 sacs CAFÉ de Havane, première qualité. S'adresser
J. CHALARON,
20 fév—☞ rue Ro...

CAFÉ de St. Yago, Havane et St. Domingue, reçus et en magasin, à vendre par
20 fév J. W. ZACHARIE